

J'agis pour l'environnement

Reiñ a ran bec'h evit an endro



BIENTÔT LA LOI LABBÉ !

QU'EST-CE QUE LA LOI LABBÉ ?

C'est une loi qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Loi LABBÉ car elle porte le nom du sénateur écologiste Joël LABBÉ qui l'a proposé au Sénat.

Dans notre numéro 37 de mars 2014, nous évoquions cette loi qui venait tout juste d'être adoptée par l'Assemblée nationale. Depuis, elle a été précisée, complétée et les échéances ont évolué.

En effet, elle concerne toujours les collectivités et les particuliers mais elle rentre en application dès le 1^{er} janvier 2017.

Elle interdit les usages des produits phytosanitaires :

▶ AUX COMMUNES

Pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public à partir du 1^{er} janvier 2017

▶ AUX PARTICULIERS

À partir du 1^{er} janvier 2017, les produits seront vendus derrière un comptoir et la vente sera accompagnée de conseils.

À partir de 2019, les produits seront retirés de la vente et les particuliers ne pourront plus les utiliser.

Cette loi ne concerne pas les produits AB.

Plus de produits ne signifie pas un laisser-aller de son extérieur mais un **retour progressif de la biodiversité** sur ces espaces et un changement de pratique. Certains espaces pourront être réaménagés pour diminuer la surface à désherber manuellement, d'autres pourront être paillés, complétés avec des plantes couvre-sol. Toutes les techniques alternatives que nous vous proposons dans notre bulletin depuis toutes ces années pourront être appliquées.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter le **Bassin Versant Vallée du Léguer (02 96 05 09 24)**, qui met à votre disposition un pousse-pousse pour le désherbage de votre allée gravillonnée par exemple et qui peut vous apporter des conseils.



agenda

VOTRE PROCHAIN
RENDEZ-VOUS...

→ DIMANCHE 4 DÉCEMBRE
DE 10H À 18H

Fête des graines à Belle-Isle-en-Terre
au Château de LADY MOND



UN PEU D'HERBE DANS LES CIMETIÈRES

AVANT LES ANNÉES 70, LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES N'ÉTAIENT PAS ENCORE UTILISÉS,
LES HERBES FOLLES FAISAIENT PARTIE DU PAYSAGE DES CIMETIÈRES.
PUIS LES PRODUITS SONT ARRIVÉS ET NOS CIMETIÈRES ONT CHANGÉ D'ASPECT
ET SONT DEVENUS ESSENTIELLEMENT MINÉRAUX.



Cimetière paysager d'Yffiniac (22)



« Les cimetières du XIX^e siècle ont un charme champêtre, bien différent de la froideur gravillonnée, cimentée ou marmoréenne d'aujourd'hui. Des arbres touffus ombragent les tombeaux tous uniformes, recouverts d'un simple gazon », écrit le brestois Brousmiche.

Extrait de « Fils de ploucs », écrit par Jean ROHOU et publié aux éditions Ouest France en 2005.

Pour améliorer la qualité de l'eau, préserver notre environnement et notre santé, plusieurs arrêtés réglementent l'utilisation des produits.

Un arrêté préfectoral interdit l'utilisation de produits à proximité de l'eau, un autre précise le balisage de la zone traitée et le respect du délai de rentrée (interdiction aux personnes de pénétrer sur ou dans les lieux où ont été appliqués les produits).

Aujourd'hui, lorsque la commune souhaite désherber chimiquement son cimetière, elle ne doit pas traiter près des points d'eau, s'il pleut, s'il y a du vent et doit le fermer pour quelques heures, ce qui est presque impensable ! Donc pour garder un cimetière « propre »,

elle utilise différentes techniques alternatives qui demandent énormément de temps. Pour diminuer ce temps d'entretien certaines communes réaménagent quelques surfaces. Elles enherbent par exemple certaines zones qui seront entretenues, bien entendu, par tonte et ce sera plus rapide et aussi propre que la binette.

Donc pas de panique si l'herbe pousse un peu dans les cimetières, ils seront entretenus !

De votre côté, vous pouvez aussi agir dans ce sens lors de l'entretien des pierres tombales.

Voici quelques conseils pour nettoyer une pierre tombale sans l'abimer et pour préserver les aménagements du cimetière.

À PROSCRIRE

- Les éponges abrasives, car elles risquent de créer des rayures.
- L'eau de javel. Même si l'effet est immédiat, elle est dangereuse pour la pierre. Elle l'attaque par la formation de sel qui s'incruste dedans et qui cristallise. Les dégradations sont irrémédiables. L'eau de javel détériora aussi les aménagements présents (sédum, enherbement) autour des pierres tombales.
- L'eau sous pression, car cela désagrège la pierre.

À FAIRE

- Enlever les feuilles mortes.
- Dépoussiérer à la balayette
- Nettoyer à l'eau claire avec du produit vaisselle ou du savon noir si besoin.



LE LISERON



Bizarre, bizarre, comment se fait-il que cette plante, que nos anciens nommaient " Belle de jour ", " Gloire du matin ", " Lys des champs ", " Chemise de notre dame (ou du bon dieu) ", " Robe (ou clochette) de la Vierge "... appellations plutôt élogieuses, se retrouve placardée au rang des envahissantes, indésirables, pestes végétales ?

En effet, **Calystegia sepium**, le **liseron des haies** semble jouir d'une mauvaise réputation que depuis quelques dizaines d'années.

Si l'on se penche un peu sur son mode de vie, on s'aperçoit que dans la nature, il affectionne les haies, les bords de ruisseaux et qu'il s'installe avec gourmandise dans les cultures intensives, les jardins, les vignes et les vergers.

Mais quel est donc le dénominateur commun entre ces différents biotopes ? Ou plutôt quels sont les paramètres communs ?

L'EAU ET L'AZOTE

Voilà pourquoi il aime tant nos jardins trégorrois ! Une pluviométrie répartie sur l'année, une terre limoneuse gardant humidité et nutriments, des jardiniers qui, soucieux du bien-être de leurs plantes, mettent « ce qu'il faut » et voilà l'engorgement en matières organiques avec, peut-être, une petite dose d'hydromorphie (excès d'eau) et le tour est joué !

Apportée par le vent, la graine de liseron des haies s'installe dans votre jardin, sa racine rhizomateuse descend se gorger des excès de votre sol tandis que feuilles volu-

biles et fleurs immaculées partent à l'assaut de vos arbres et arbustes préférés et c'est parti pour une lutte de longue haleine ! Car tant que la plante trouve nourriture et boisson à volonté, elle n'a aucune raison de partir ! **Alors arrêtez d'arroser à tout va des plantes qui n'en ont pas besoin ! Arrêtez de gaver vos plantes d'engrais** qui favorisent plus les indésirables que vos plantations chéries ! Et armez vous de patience, car c'est par un binage régulier, une suppression systématique des pousses que vous pourrez diminuer la croissance de cette plante.

LE LISERON FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom commun : **Liseron des haies**
Nom scientifique : **Calystegia sepium**
Famille : **CONVOLVULACEES**

Plante vivace rampante ou grimpante de 1 à 5 m de haut, d'une étonnante vitalité. Ses tiges florifères s'enroulent autour des autres plantes et finissent par les étouffer par manque de lumière.

Rhizomes cylindriques blancs se ramifiant à l'infini donnant des racines adventives et des nouvelles tiges en grand nombre. Feuilles alternes pétiolées et sagittées. Grandes fleurs blanches sans odeur de 4 à 6 cm en entonnoir à 5 divisions marquées par 5 plis longitudinaux. Se ferment par temps couvert mais peuvent rester ouvertes jour et nuit par temps clair. Plante toxique, elle attire des papillons de nuit dont le magnifique Sphinx du liseron (**Agrius convolvuli**).



Cette plante poussant sur des sols dissociés avec libération d'ions aluminium (Al³⁺), de fer ferrique (Fe³⁺) et de nitrites, les productions animales et végétales de tels sols sont considérés comme dangereuses pour l'homme et les animaux !



Trucs & astuces

LUTTE CONTRE LES TAUPES des formations prévues en 2017

La taupe souvent perçue comme un nuisible est un bon auxiliaire du jardinier, qui débarrasse votre jardin des tipules, noctuelles et autres otiorhynques.

Pour limiter l'impact de son travail (surtout visuel), un ratissage des taupinières est souvent suffisant. Lorsque ses dégâts vous exaspèrent, n'utiliser pas les solutions chimiques, toxiques pour la taupe mais aussi pour l'eau et l'environnement. **Il existe des méthodes alternatives**, notamment mécaniques, efficaces, à condition de bien les maîtriser.

Pour cela, **les FDGDON** (fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) de Bretagne **proposent des formations ouvertes à tous**, afin d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques pour limiter la présence des taupes avec des méthodes alternatives aux solutions chimiques.

Attention, destruction totale de la taupe signifie retour des nuisibles !

CONTENU DE LA FORMATION

Théorique en salle (1h30 environ)
La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries...)

Pratique sur le terrain

Identification du réseau de galeries et mise en œuvre du piégeage

Plusieurs formations sont organisées au printemps (avril-mai) et à l'automne (septembre-octobre), dans chaque département.

Les lieux de formation sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions.

Pour s'inscrire, s'adresser directement à la FDGDON de votre département :
FDGDON 22

M^{me} Carine RICHARD
k.richard@gds22.asso.fr

MANGER BIO ET LOCAL SANS DÉPENSER PLUS, C'EST POSSIBLE !



Si la consommation de produits locaux et bio augmente, ils paraissent encore parfois inaccessibles. Un argument souvent avancé, est celui du coût, jugé trop élevé par rapport à celui de produits standards.



Potager à Hémonstoir (22)

Pourtant, il existe des solutions pour augmenter la part de produits bio et locaux dans son assiette, sans pour autant augmenter son budget. C'est ce que souhaite démontrer le projet "Défis famille à alimentation positive" proposé par la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB) des Côtes d'Armor.

Il s'agit en effet d'un défi lancé à des familles de volontaires qui pendant 8 mois se donnent l'objectif de manger plus de produits bio, locaux et de saison sans augmenter leur budget.

Elles sont pour cela accompagnées par des associations locales et sont invitées à participer à des temps forts conviviaux (visites de fermes, cours de cuisine, intervention d'un(e) nutritionniste...) et à réaliser un suivi de leurs achats tout au long du défi.

Dans les Côtes d'Armor, après une première édition réussie à Saint-Brieuc, c'est au tour du Trégor de tenter l'expérience, avec le soutien de Lannion-Trégor Communauté, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le département des Côtes d'Armor et Terre Vivante. Pour cela, 4 équipes regroupant chacune 8 à 12 foyers seront constituées et accompagnées par des structures locales : l'association Berradenn (Belle-Isle-en-Terre), les abeilles gourmandes de Penvenan, le CCAS de Lannion et le site du Palacret (Saint-Laurent).

Le défi est ouvert à tous : personnes seules, couples, foyers avec enfants, habitants du Trégor. Des réunions d'informations auront lieu courant novembre. Rendez-vous en juin 2017 pour les résultats du défi.

Pour plus de renseignements il est possible de contacter la Maison de l'Agriculture Biologique, au 02 96 74 75 65.



La recette

RISOTTO CRÉMEUX AU POTIRON ET ROMARIN

~ POUR 4 PERS. ~

INGRÉDIENTS

- 400 g de potiron
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- 1 brin de romarin
- 300 g de riz à grains ronds
- 40 g de beurre
- 60 cl de bouillon de volaille ou légumes
- 1 cuil. à soupe d'huile d'olive
- 2 cuil. à soupe de crème fraîche
- 30 g de parmesan
- Sel, Poivre

PRÉPARATION

- Pelez le potiron et coupez la chair en petits dés.
- Pelez l'ail et l'oignon et hachez-les.
- Dans une cocotte, faites chauffer l'huile, ajoutez l'ail et l'oignon, faites-les fondre 2 min., puis ajoutez le romarin et les dés de potiron. Salez, poivrez et laissez mijoter 5 min. à feu moyen.
- Ajoutez le riz, mélangez et laissez cuire 1 min. en remuant, puis versez le bouillon sur la préparation. Couvrez et faites cuire 20 min. à feu moyen en mélangeant régulièrement.
- Retirez la cocotte du feu, ajoutez la crème fraîche pour le crémeux et le parmesan.
- Mélangez et rectifiez l'assaisonnement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR
LE BULLETIN PAR COURRIER
ÉLECTRONIQUE ?

Contactez-nous au 02 96 05 09 24
ou par email :
nadege.gicquel@lannion-tregor.com